POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

UNOCA: la situation de la sous-région présentée au Conseil de sécurité

A la faveur d'une visioconférence, le représentant spécial du secrétaire général de l'Onu, François Louceny Fall, par ailleurs chef du Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), a dernièrement dévoilé le 18e rapport de son entité.

> ONDOUBA'NTSIBAH Libreville/Gabon

E représentant spécial du secrétaire général de l'Onu 🕯 et chef du Bureau régional 🗟 des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), le Sénégalais François Louceny Fall, a dernièrement présenté au Conseil de sécurité de l'Organisation mondiale, par visioconférence, le 18e rapport de la situation dans la sous-région. Lequel intègre également les activités de ladite entité. Un évènement qui s'est tenu dans le contexte de la pandémie à Covid-19 qui frappe également tous les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). D'ailleurs, François Louceny Fall a souligné que cette pandémie a eu pour conséquence, entre autres, la crise économique caractérisée aussi par une contraction de la croissance dans la sous-région. "Le ralentissement des activités socio-économiques prive les États des ressources dont ils ont



démie, avec le

risque de créer

des troubles

sociaux", a dit

l'orateur. Non

sans toutefois

exprimer sa

satisfaction de

constater que les

gouvernements

et les institu-

tions régionales

ont pu "s'adap-

ter au nouveau

contexte de

crise. Ils as-

surent la conti-

nuité de cer-

taines activités

François Lounceny Fall, lors d'une précédente sortie.

besoin pour répondre à l'impact socio-économique de la pan-

«Le ralentissement des activités socio-économiques prive les États des ressources dont ils ont besoin pour répondre à l'impact socio-économique de la pandémie»

En outre, le chef de l'UNOCA, félicite les États pour leurs efforts en vue de limiter l'impact de la pandémie sur les droits économiques et sociaux des citoyens. Y compris en adoptant des mesures financières visant à préserver les emplois et apporter une assistance aux couches les plus vulnérables de leurs populations.

S'agissant des activités de son entité, Louceny Fall a souligné, entre autres, que "l'UNOCA est resté opérationnel en dépit de la pandémie". Tout son Bureau continue de mobiliser les entités pertinentes des Nations unies pour soutenir l'organisation sous-régionale pendant cette période cruciale de son évolution.

Les hommages du corps diplomatique à Issoze Ngondet

C'EST au ministère des Affaires étrangères que les ambassadeurs accrédités au Gabon ont défilé, le 16 juin dernier, pour exprimer leur affliction et rendre un dernier hommage à l'ancien Premier ministre et ancien chef de la diplomatie gabonaise, disparu le 11 juin dernier.



Décédé le 11 juin dernier, l'ancien chef de la diplomatie gabonaise a reçu les hommages des ambassadeurs.

Martina ADA METOULE Libreville/Gabon

ALLET diplomatique au ministère des Affaires étrangères le 16 juin dernier. Le corps diplomatique accrédité au Gabon a tenu à rendre un dernier hommage à l'ancien Premier ministre, et ancien ministre des Affaires étrangères, Emmanuel Issoze Ngondet, qui a tiré sa révérence il y a une semaine. A travers la signature du livre des condoléances,

ces diplomates ont exprimé leur consternation mais également, salué les valeurs qu'incarnait l'illustre disparu.

Ouvrant le bal, l'ambassadeur de Cote-d'Ivoire, Gal Nicolas Kouakou a dit "s'associer au deuil pour présenter ses condoléances au Gabon". Pour le diplomate turc Nllûr Erdem Kaygsiz, qui s'est dit témoin de la tristesse du Gabon suite à cette disparition, Emmanuel Issoze Ngondet était "une personne éminente qui a accompli plusieurs tâches importantes pour son pays". Pour sa part, affligé, tout comme ses prédécesseurs, le Haut représentant de la France, Philippe Autié, retient de l'ancien Premier ministre, l'image d'un homme doté d'un "esprit aigu et d'une très grande clarté d'expression. Je garde de lui, le souvenir de l'entretien qu'il a bien voulu m'accorder. J'ai été frappé lors de cet entretien par sa capacité à suivre mon propos sur beaucoup de sujets différents, sans m'interrompre, sans prendre aucune note et ensuite reprendre tout ça dans l'ordre avec une clarté d'expression remarquable".

Rappelons que ce commis de l'Etat avait occupé le poste de ministre des Affaires étrangères de 2012 à 2016, date à laquelle il accédait aux fonctions de Premier ministre, chef du gouvernement, jusqu'en janvier 2019.

Assemblée nationale: Biendi Maganga Moussavou auditionné

J.O Libreville/Gabon

E ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et ✓de l'Alimentation, Biendi Maganga Moussavou, était, hier, face aux députés membres de la Commission de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement, que préside la députée Félicité Ngoubili. C'était dans le cadre de l'examen de l'ordonnance fixant la politique semencière végétale en République gabonaise.

Dans son exposé des motifs, le membre du gouvernement a rappelé les obstacles au développe-

ment de l'agriculture au Gabon, notamment l'absence d'un véritable système de semences. Une situation due, selon lui, à la cessation des activités des centres spécialisés dans la production du matériel végétal et au manque de texte légal encadrant les activités semencière. Dans cette optique, le plan de relance de l'économie (PRE), à travers son programme 3, a prévu de renforcer la compétitivité de cette filière. La présente ordonnance vise notamment à combler le cadre juridique dont l'objectif est de permettre la restauration de ladite filière en favorisant la mise à la disposition des producteurs, des semences aux normes, ainsi qu'une identification des différents intervenants de la chaîne de valeurs. "Le tout devant permettre la création de plusieurs emplois", a-t-il soutenu.

M. Maganga Moussavou a, par ailleurs, relevé l'intérêt communautaire de la démarche dont il est le porteur. À l'en croire, ce texte permettra au Gabon de jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la politique semencière de la zone Cémac. Ce d'autant plus qu'il prévoit de mettre en place trois organes, à savoir un Conseil national semencier, un Fonds d'appui, et un catalogue national des semences. Enfin, le caractère technique du texte a poussé les députés à décider de son réexamen en commission ad hoc.



Le ministre de l'Agriculture, Biendi Manganga Moussavou, s'adressant aux députés.